

# > PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES 2014-2015

## EN LIEN AVEC NOS CINQ GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2014-2017

**OBTENIR** de l'Agence et du MSSS, la confirmation d'un financement récurrent sur la base de l'évolution des volumes d'activités qui tient compte des innovations et des meilleures pratiques cliniques ainsi que des projets immobiliers.

**METTRE EN PLACE** des mécanismes structurés avec nos partenaires pour assurer la coordination et le suivi des clientèles atteintes de maladies chroniques, de maladies liées à l'obésité ainsi que des clientèles pouvant bénéficier de réadaptation.

**CONTRIBUER** à la définition de l'organisation régionale et suprarégionale des services médicaux en cardiologie et en pneumologie considérant le rôle stratégique de l'Institut dans l'organisation clinique, académique et scientifique du RUIS-UL.

**POSITIONNER** les maladies chroniques sociétales comme l'une des thématiques prioritaires auprès de l'Alliance santé Québec et du RUIS-UL, et assumer un leadership collaboratif à son développement.

**POURSUIVRE** le développement d'une culture de sécurité en mobilisant tous les intervenants, notamment par la mise en place de pratiques innovantes qui valorisent le signalement des erreurs, la transparence et le retour d'expériences conduisant à l'amélioration du système.

22

**SOUTENIR** les initiatives innovatrices et d'amélioration de la qualité et de la performance, particulièrement selon l'approche de gestion *LEAN* et par la gestion de proximité.

**POURSUIVRE** l'intégration des différentes actions reliées aux sphères du programme *Entreprise en santé* dans le but de recevoir la visite de l'organisme accréditeur au plus tard en 2015.

**COMPLÉTER** le plan clinique, première étape nécessaire vers la construction du bloc à l'est du pavillon Central (notamment : urgence, soins intensifs, unité coronarienne, bloc opératoire, imagerie médicale).

**COMPLÉTER** les plans et devis préliminaires pour la construction en façade (EEP et salle hybride) et **OBTENIR** de l'Agence et du MSSS les autorisations nécessaires pour la réalisation des plans et devis définitifs du projet d'extension du bloc opératoire (salles du niveau 2).

**OBTENIR** une décision ferme de l'Agence relativement à la relocalisation des activités du Centre de soins de jours, soit par la réhabilitation du pavillon Rousseau, soit par la construction d'un pavillon.

